

**Tarifs réduits : demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite (CMI mention "invalidité"), jeunes de moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans et membres du COS de la ville de Torrelles, sur présentation de justificatif lors de la réservation ou sur place le soir des concerts.*

Gratuité pour les moins de 12 ans sur l'ensemble des manifestations, à l'exception de «Contes et Chocolat».

Madame Bernardine SANCHEZ précise que ces recettes ont été inscrites au budget annexe de l'OMAC et qu'elles seront perçues par la régie de recettes et d'avance de l'OMAC.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de compléter la grille tarifaire de l'OMAC des montants présentés ;
- AUTORISE monsieur le maire ou l'élu délégué, à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torrelles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **10 FEV. 2025**
Et publication du : **10 FEV. 2025**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Virginie PORTEILS